

Mairie de LOISY

Compte rendu sommaire de la séance Conseil Municipal
du 27 juin 2025

Porté à l'affichage le 3 juillet 2025

Le Conseil Municipal réuni le 27 juin 2025, à 20h00, sous la présidence de Madame Isabelle BAJARD, Maire (13 présents, 1 pouvoir, 1 absent)

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 16 mai 2025.
- **AJOUTE**, à l'unanimité, un point à l'ordre du jour : modification de la délibération 57-2024.
- **PREND ACTE**, à l'unanimité, des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.
- **MODIFIE**, à l'unanimité, de modifier la délibération 57-2024 pour préciser que Monsieur Dorian CHOSSAT est délégué par le conseil municipal pour instruire et signer les dossiers d'urbanisme déposés par Madame le Maire en son nom propre pour la durée du mandat.
- **SE PRONONCE**, à l'unanimité, en faveur du transfert de la compétence « assainissement collectif » à la communauté de communes Terres de Bresse au 1^{er} janvier 2026. **APPROUVE** la modification des statuts sous réserve de l'acceptation des communes membres à la majorité qualifiée. **AUTORISE** madame le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.
- **VALIDE** le plan de financement pour les travaux de rénovation des trottoirs au Bourg comme suit :
 - Cout prévisionnel du projet : 39 776,95€ HT soit 47 732,34€ TTC
 - Amendes de police : 12 000,00€ (soit 40% des 30 000,00€)
 - Appel à projet départemental 2026 : 5 200,00€ (20% de 26 000,00€)
 - Apport communal : 22 576,95€ HT soit 30 532,34€ TTC
 - Un total de 17 200,00€ HT de subvention soit 43%

AUTORISE le maire à faire les demandes de subvention au titre des amendes de police et de l'Appel à projet 2026. **AUTORISE** madame le Maire à signer tout document pour mettre en œuvre le projet.

- **ÉVOQUE** la possibilité de faire une ligne de trésorerie pendant le dernier trimestre de l'année, mais sursoit à statuer par manque de vision précise sur la réalisation du budget en fin d'année.
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de conclure un avenant n°2 à la convention ACTES avec la préfecture pour étendre le périmètre pour la dématérialisation des actes afin d'y inclure, entre autres, la dématérialisation pour l'urbanisme. **AUTORISE** Madame la Maire à signer l'avenant.
- **VALIDE**, à l'unanimité, les nouveaux statuts du SIVOS Loisy/Huilly-sur-Seille, modifiés lors du conseil syndical du 23 juin 2025.
- **PREND CONNAISSANCE** des informations suivantes :
 - Point sur les travaux en cours
 - Les travaux de réfection de voirie des Trois B ont commencé
 - Renouvellement de contrat pour un agent
 - Renouvellement du contrat pour la location du photocopieur

La Séance est levée à 21 heures 30

Secrétaire de séance : Raphaël CHENEVET

Vu par Nous, Isabelle BAJARD, Mme le Maire de la commune de Loisy pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe déléguée,
Mariana DA SILVA

Le secrétaire de séance,
Raphaël CHENEVET